



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BSV CASSIS n° 1 du 24 mars 2022



PRÉFET DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stades

Le début de saison 2022 ressemble à celui de l'an passé, avec des stades sensiblement identiques à la même date.

Les dômes floraux sont déjà visibles au fond des bourgeons terminaux sur de nombreuses parcelles.

Les températures moyennes attendues sur la semaine à venir suivent la même tendance que ces quinze derniers jours : pas de phénomène d'accélération des stades à attendre, mais plutôt une évolution moyenne et progressive.



Noir de Bourgogne entre le stade C1 et C3, en plaine



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

stade	B2	C1	C3	D	E1
variétés		NB	secteur tardif		
			NB	secteur précoce	
			AND		
			BD		
			RN		

Anthracnose

Des contaminations précoces ont déjà eu lieu (Taches de taille « tête d'épingle » repérées sur 2 parcelles de BD, en plaine beaunoise et en coteaux. Des symptômes sont également visibles sur certaines parcelles à bourgeons).

Les spores ont atteint leur maturité dès la deuxième semaine de mars ; les premières projections ont été enregistrées samedi 12 (suivi réalisé par la Fredon BFC à Beaune).



Les tâches ne se repèrent qu'avec un examen minutieux et à la loupe des premières feuilles étalées dans la partie basse du buisson. Leur fréquence sur les 2 parcelles concernées est extrêmement faible (<2% des buissons).

La période de risque a donc commencé. Des contaminations peuvent se produire à chaque épisode pluvieux. Le risque de contamination reste faible tant que la météo reste stable.

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés.





Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

*"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"*

Avec la participation financière de :

